



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 45731

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives inquiétudes des professeurs d'histoire et de géographie, face à la diminution de la dotation horaire de cette discipline dans la série S des lycées. En effet, l'application de la réforme des lycées, prévue par les arrêtés du 18 mars 1999, a pour conséquence de faire passer de 3 à 2,5 heures hebdomadaires le temps consacré à cette discipline dans la série S, aggravant encore la distorsion avec les autres séries générales, qui bénéficient toujours de 4 heures d'enseignement d'histoire et de géographie par semaine. Applicable dès la rentrée 2000 pour les classes de première et, à la rentrée 2001, pour les classes de terminale, cette mesure risque de conduire à une remise en cause et à un appauvrissement du contenu des enseignements, affectant sérieusement leur cohérence. Compte tenu de l'importance de ces disciplines, en termes de culture générale, d'ouverture au monde et de formation civique, les professeurs d'histoire et de géographie s'inquiètent des choix d'allègement de programmes induits par les nouveaux horaires. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour répondre aux préoccupations de ces enseignants.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. La réforme s'applique à la rentrée 2000 en classes de première des séries générales. Les classes terminales seront concernées à partir de la rentrée 2001. S'agissant de l'histoire-géographie, le ministre est particulièrement attaché à l'enseignement de ces disciplines qui fournissent des éléments indispensables pour la connaissance et la compréhension du monde actuel, et ce dans toutes les séries. La réforme des lycées conserve toute leur place à ces disciplines fondamentales. Les horaires actuels ont été maintenus dans la plupart des séries, sauf en série S. Le réaménagement de cette série a en effet été conduit avec le double souci d'une part, de privilégier les matières scientifiques, en particulier les sciences expérimentales, afin d'y attirer en priorité les élèves réellement motivés par les études scientifiques et d'autre part, de maintenir une part significative à la culture générale non scientifique. C'est cette préoccupation qui a conduit notamment à compenser la baisse de l'horaire d'histoire-géographie d'une demi-heure en classe terminale par l'introduction de dédoublements. Le groupe technique disciplinaire, à qui a été confiée l'élaboration des nouveaux programmes des lycées dont l'application interviendra en classe de seconde à partir de la rentrée 2001, proposera également des ajustements à l'actuel programme de première scientifique, qui seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2000.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45731

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2684

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4823